

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Shell Omala S2 GX 680

Code du produit : 001F1183

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : **Shell Canada Products**  
400 - 4th Avenue S.W  
Calgary AB T2P 0J4  
Canada

Téléphone : (+1) 8006611600  
Téléfax : (+1) 4033848345

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC (24 hr): 1 (703) 527-3887 or 1 (800) 424-9300 (US)  
CANUTEC (24 hr): (+1) 613-996-6666; Toll Free: 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiant pour engrenages.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification SGH

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:  
N'est pas classé comme un danger physique selon les critères du SGH.  
DANGERS POUR LA SANTÉ :  
N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les critères du SGH.  
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :  
N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon les critères du SGH.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

Conseils de prudence : **Prévention:**  
Aucune phrase de précaution.  
**Intervention:**  
Aucune phrase de précaution.  
**Stockage:**  
Aucune phrase de précaution.  
**Élimination:**  
Aucune phrase de précaution.

### Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

Non classé inflammable mais peut brûler.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance : Shell Omala S2 GX 680

Nature chimique : Huile minérale hautement raffinée et additifs.  
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

### Composants dangereux

| Nom Chimique    | No.-CAS    | Concentration (% w/w) |
|-----------------|------------|-----------------------|
| Alkyl polyamide | 68784-17-8 | < 0.9                 |

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.  
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver les yeux avec beaucoup d'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.  
L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

diarrhée.

Protection pour les secouristes : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins : Traiter selon les symptômes.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Composés organiques et non-organiques non identifiés.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de : Epandage glissant. Éviter les accidents, nettoyer immédiate-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

confinement et de nettoyage

ment.  
Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou par tout autre moyen de confinement.  
Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant.  
Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau approprié et éliminer les déchets de manière adéquate

Conseils supplémentaires

: Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au chapitre 8 de la feuille de donnée de sécurité.  
Se reporter au chapitre 13 de la FDS en cas de déversement.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

: En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.  
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.  
Éviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.  
Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.  
Éliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

éviter le contact

: Agents fortement oxydants.

Transfert de Produit

: Des procédures de mise à la masse et de métallisation appropriées doivent être utilisées lors de toutes les opérations de transfert en vrac pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

#### Stockage

Autres données

: Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé.  
Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.

Stocker à température ambiante.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

|                                     |                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériel d'emballage                | : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.<br>Matière non-appropriée: PVC. |
| Consignes concernant les récipients | : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.                               |

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants              | No.-CAS       | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base     |
|-------------------------|---------------|------------------------------------|---------------------------------------------------|----------|
| Bruine d'huile minérale | Non attribuée | TWA (Brouillard)                   | 5 mg/m3                                           | OSHA Z-1 |
|                         |               | TWA (Fraction inhalable)           | 5 mg/m3                                           | ACGIH    |

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods <http://www.cdc.gov/niosh/>

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods <http://www.osha.gov/>

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances <http://www.hse.gov.uk/>

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. <http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp>

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France <http://www.inrs.fr/accueil>

|                           |                                                                                                                          |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures d'ordre technique | : Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'expo- |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

sition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :  
Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

### Informations générales:

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer.

Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.  
En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhalier le produit.  
Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.  
Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.  
Sélectionnez un filtre adapté aux combinaisons de gaz et vapeurs organiques [type A/type P, pour les éléments ayant un point d'ébullition > 65 °C (149 °F)].

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

### Protection des mains

#### Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

### Protection des yeux

: Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

### Protection de la peau et du corps

: Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards. Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques.

### Risques thermiques

: Sans objet

### Mesures de protection

: Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

Conseils généraux : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface. Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide à température ambiante.

Couleur : brun

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure

Seuil olfactif : Données non disponibles

pH : Sans objet

Point d'écoulement : -9 °C / 16 °F  
Méthode: ISO 3016

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 280 °C / 536 °F  
Valeur(s) estimée(s)

Point d'éclair : 270 °C / 518 °F  
Méthode: ISO 2592

Taux d'évaporation : Données non disponibles

Inflammabilité (solide, gaz) : Données non disponibles

Limite d'explosivité, supérieure : Typique 10 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : Typique 1 %(V)

Pression de vapeur : < 0.5 Pa (20 °C / 68 °F)  
Valeur(s) estimée(s)

Densité de vapeur relative : > 1  
Valeur(s) estimée(s)

Densité relative : 0.912 (15 °C / 59 °F)

Densité : 912 kg/m3 (15.0 °C / 59.0 °F)Méthode: ISO 12185



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

|                                       |                                                                                                                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Solubilité(s)                         |                                                                                                                                        |
| Hydrosolubilité                       | : négligeable                                                                                                                          |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Données non disponibles                                                                                                              |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow: > 6<br>(basé sur les informations de produits similaires)                                                                   |
| Température d'auto-inflammabilité     | : > 320 °C / 608 °F                                                                                                                    |
| Température de décomposition          | : Données non disponibles                                                                                                              |
| Viscosité                             |                                                                                                                                        |
| Viscosité, dynamique                  | : Données non disponibles                                                                                                              |
| Viscosité, cinématique                | : 680 mm <sup>2</sup> /s (40.0 °C / 104.0 °F)<br>Méthode: ISO 3104<br><br>40 mm <sup>2</sup> /s (100 °C / 212 °F)<br>Méthode: ISO 3104 |
| Propriétés explosives                 | : Non répertorié                                                                                                                       |
| Propriétés comburantes                | : Données non disponibles                                                                                                              |
| Conductivité                          | : Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.                                                                                      |

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                      |                                                                                                                         |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité                           | : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragrophes suivants. |
| Stabilité chimique                   | : Stable.                                                                                                               |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Réagit avec les agents fortement oxydants.                                                                            |
| Conditions à éviter                  | : Températures extrêmes et lumière solaire directe.                                                                     |
| Matières incompatibles               | : Agents fortement oxydants.                                                                                            |
| Produits de décomposition dangereux  | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.                                  |

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

**Base d'Évaluation** : L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

### Informations sur les voies d'exposition probables

Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

### Toxicité aiguë

#### Produit:

**Toxicité aiguë par voie orale** : DL50 (rat): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Faible toxicité:  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par inhalation** : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par voie cutanée** : DL50 (lapin): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Faible toxicité:  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques: Légère irritation cutanée.  
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques: Légère irritation oculaire.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques: Non sensibilisant pour la peau.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **Alkyl polyamide:**

Remarques: Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

#### Produit:

Remarques: Non cancérogène.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérogènes dans des études par induction de la peau sur l'animal.  
Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérogènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

#### **IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

#### **OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

#### **NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Non toxique pour le développement.  
N'altère pas la fertilité.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Pas de risque d'aspiration.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.

TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.

Remarques: Légèrement irritant pour le système respiratoire.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit.  
Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.  
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement. (LL/EL/IL50 exprimé en tant que quantité nominale de produits requise pour préparer un extrait aqueux expérimental).

### Écotoxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l  
Pratiquement non toxique:  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les crustacées (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l  
Pratiquement non toxique:  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques (Toxicité aiguë) : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l  
Pratiquement non toxique:  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les crustacées (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë) : Remarques: Données non disponibles

### Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.  
Les principaux constituants sont intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient composants qui peuvent persister dans l'environnement.

### Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6  
Remarques: (basé sur les informations de produits similaires)

### Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Remarques: Liquide dans la plupart des conditions environnementales.  
Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.  
  
Remarques: Flotte sur l'eau.

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la création photochimique de l'ozone, ni au réchauffement climatique.  
Le produit est un mélange de composants non volatils qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne seront pas libérés dans l'atmosphère en quantités significatives.  
  
Mélange peu soluble.  
Provoque la contamination physique des organismes aquatiques.  
  
L'huile minérale ne provoque pas de toxicité chronique pour les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.  
Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.  
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.  
Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.
- Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.  
L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
- Réglementation locale
- Remarques : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementation nationale

##### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Réglementations internationales

##### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### IMDG-Code

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS/ELINCS/EC : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

DSL : Tous les composants sont répertoriés.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; CPR - Règlement sur les produits contrôlés; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les na-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément aux Règlements sur les Produits Dangereux

## Shell Omala S2 GX 680

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 2018-12-08                   |
| 1.2     | 2018-12-06        | 800001029888      | Date de dernière parution: 09.10.2015           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: 30.09.2015 |

vires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272/2008, etc.).

Date de révision : 2018-12-06

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR